

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024



N° 74/2024

Le 6 septembre deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 30 août 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Pascal Bourgeteau, Mme Catherine bonnet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron, Adjoint ; Mme Colette Dollez, M. Bertrand Hamot, M. Dominique Rauzier, M. Thierry Manfredi, Mme Annie Trézel, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel M. Thierry Wims, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Sandrine Mahutte, M. Vincent Berthelot, Mme Eléna-Camélia Ferté, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-Charlotte Vigne, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Patrick Convers par M. Bernard Dubouil, Mme Béatrice Delamarre par Mme Martine Bourgoïn, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, Mme Sarah Flagothier par Mme Catherine Bonnet, M. Cyril Rousseau par M. Cédric Desmedt.

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29
Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Rapport annuel de la société délégataire Mandon relatif au Marché de Saint Just en Chaussée.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 34 du contrat de concession de service public passé avec la société Mandon pour la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire, le concessionnaire remet à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport de l'année écrit portant sur l'exercice précédent dans les formes et conditions prévues par les articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel du concessionnaire de service public local.

Le Conseil Municipal,

PREND note du rapport annuel de la société délégataire Mandon relatif au marché de Saint Just en Chaussée.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240906-74-2024-DE
Date de télétransmission : 11/09/2024
Date de réception préfecture : 11/09/2024

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de Saint Just en Chaussée